



Signataires : Salika Wenger, Yves de Matteis, Didier Bonny, Jean Batou, Pierre Vanek, Marta Julia Macchiavelli, Marjorie de Chastonay, Ruth Bänziger, Anne Bonvin Bonfanti, Nicole Valiquier Grecuccio, Jocelyne Haller, Badia Luthi, Jean-Charles Rielle

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2022

Proposition de motion **pour un mémorial des victimes du VIH-sida**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fait que de nombreux lieux mémoriaux ou plaques ont été installés sur le territoire du canton de Genève ;
- le caractère international de Genève, qui héberge notamment des organisations comme ONUSIDA, l'OMS, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, etc. ;
- le rôle de pionnier de Genève pour la défense des droits des personnes vivant avec le VIH ou malades du sida depuis les années 1980 ;
- le fait qu'une grande partie de la population, en particulier les jeunes générations, n'ont pas connu « les années sida », alors que de nombreuses personnes vivant avec le VIH ou malades du sida vivent dans notre canton,

invite le Conseil d'Etat

à faciliter, politiquement et par le biais d'autorisations idoines, l'élaboration et la mise en place d'un mémorial afin :

- de rappeler à notre mémoire les milliers de personnes décédées des suites de l'épidémie de sida et
- de réaffirmer une nécessaire solidarité avec les personnes vivant avec le VIH ou malades du sida qui vivent dans notre canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les premiers signataires de cette motion ont fait partie, durant plusieurs années, d'associations de lutte contre le sida, ceci tant au plus fort de ce qu'on a appelé « les années sida » que plus tard, jusqu'à très récemment. Durant toutes ces années, nous avons dû nous confronter au décès de beaucoup de nos proches. Le plus récent de ces décès est celui d'un ami commun, qui nous a quittés quelques jours avant ce 1^{er} décembre, qui est aussi, depuis 1989, la Journée mondiale de lutte contre le sida.

C'est donc en mémoire de toutes ces personnes disparues, mais aussi en solidarité avec celles vivant avec le VIH ou malades du sida que cette motion est déposée, ceci non seulement pour que l'Etat facilite la réalisation d'un mémorial pour rappeler cette terrible tragédie, mais aussi pour nous montrer solidaires avec les personnes qui, dans les associations concernées ou simplement à Genève, vivent encore avec le VIH-sida et se sentent un peu oubliées aujourd'hui.

Cette motion ne demande donc pas un soutien financier, mais simplement une aide politique, symbolique et administrative, afin qu'un lieu soit trouvé et que les autorisations idoines (notamment autorisations de construire) soient, le moment venu, délivrées sans trop de difficultés.

Divers monuments ou plaques mémorielles ont déjà été posés à Genève :

- En mai 2008, Genève a inauguré une statue de bronze réalisée par le grand sculpteur sénégalais Ousmane Sow, baptisée « Immigré » et installée au centre-ville, face à la gare Cornavin.
- En juin 2013, une plaque en mémoire de Bartholomé Tecia est posée sur les lieux de son supplice, puisque ce Piémontais de 15 ans fut torturé, jugé et condamné à mort pour raison d'homosexualité en 1566.
- Le 27 janvier 2016, à l'occasion de la Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, la Ville de Genève a inauguré la plaque commémorative rappelant le rôle joué par les bâtiments de l'école des Cromptes comme centre de triage de l'armée pour les réfugiés, pour la plupart juifs, passés clandestinement en Suisse, avant d'être refoulés durant la Seconde Guerre mondiale.

Pour beaucoup, l'épidémie de sida des années 80 est d'ores et déjà bien loin de nos préoccupations, au point qu'une conférence a pu avoir lieu aujourd'hui, intitulée « Pourquoi doit-on encore parler du VIH/SIDA en 2022 ? ».

Les premiers signataires de cette motion – et, nous l’espérons, bien d’autres avec nous – pensent qu’il faut encore en parler, pour des raisons ayant trait à la prévention, mais aussi pour un nécessaire devoir de mémoire, sans oublier aussi par solidarité avec les personnes vivant encore avec le VIH-sida.

Une telle initiative est également indispensable pour rappeler que les problèmes qui ont été rencontrés lors de cette pandémie ne sont peut-être pas si loin de nous, et que l’actualité peut nous le rappeler à chaque instant.

Durant les années 80, en effet, les personnes atteintes par le VIH-sida étaient souvent, et ce dans le monde entier, stigmatisées, discriminées, lorsqu’elles n’étaient pas rendues responsables de leur état, parfois même considéré comme une punition divine. Et ce fut malheureusement aussi le cas à Genève. Il faut se rendre à l’évidence : aujourd’hui, certaines formes de stigmatisation et de préjugés ont encore cours, ce qui rend toujours indispensable le travail des associations sur ce thème.

On oublie encore trop souvent que la pandémie a contribué à ouvrir les yeux de la population, du corps médical et des politiques, parfois de manière dramatique, sur l’absence de cadre juridique caractérisant les couples de même sexe, dont, à la mort de l’un d’entre eux, le partenaire survivant pouvait être jeté hors d’un domicile pourtant acheté en commun, ou se voir interdire d’assister aux funérailles de son compagnon de vie par la famille du défunt.

Ce n’est certainement pas un hasard si la première édition de la Journée mondiale de lutte contre le sida, en 1989, a aussi coïncidé avec l’entrée en vigueur de la première loi reconnaissant le partenariat enregistré destiné aux couples de même sexe au Danemark. Il y avait urgence à pallier un vide juridique qui plongeait de nombreuses personnes dans des situations particulièrement inextricables, voire dramatiques.

Cette motion – et, donc, le futur mémorial – a également pour but de souligner l’important travail – pionnier en Suisse et même à certains égards en Europe – réalisé par des entités genevoises telles que les associations Dialogai, Personnes Vivant Avec (PVA-Genève), le Groupe Sida Genève (GSG), le Ministère sida de l’Eglise protestante, Première Ligne, Aspasia ou encore l’ASFAG. Qu’elles en soient ici remerciées.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, d’accepter cette proposition de motion.